

CHARTRE "ARLEQUIN'S GOSPEL" – SAISON 8 Règlement intérieur de septembre 2017 à juin 2018



Une activité en collectivité implique certaines règles qui nous permettront de chanter en harmonie :
En respectant cette chartre (**21 articles**), chacun des adhérents pourra s'épanouir au sein de notre chorale.

1. Chaque futur membre devra prendre connaissance des statuts et de cette présente chartre (ou règlement intérieur) avant de déposer sa demande d'adhésion (mis en ligne sur le site internet www.arlequinsgospel.com page *Rejoignez-nous*). Des exemplaires papier peuvent être communiqués sur demande.
2. Chaque saison d'Arlequin's Gospel couvre une période allant de début septembre de l'année en cours à la fin juin de l'année suivante. Durant la trêve estivale, les inscriptions de la saison précédente sont caduques. A la reprise des répétitions, chaque ancien choriste doit, s'il le désire, procéder à une nouvelle demande d'inscription pour la saison qui débute.
3. Toute adhésion est subordonnée à l'accord du chef de chœur, au remplissage complet d'une fiche d'inscription dûment datée et signée (recto/verso) et à l'acquittement de la cotisation annuelle (chèque ou espèces). Le chef de chœur se réserve toutefois le droit de ne pas accepter une demande d'inscription sans avoir à se justifier (caractère discrétionnaire de la décision d'accepter ou non un candidat à l'adhésion). Le cas échéant, les décisions de refus d'admission n'ont donc pas à être motivées par le chef de chœur ou les membres du bureau auprès de la personne désirant s'inscrire ou tout organisme ou institution que ce soit.
4. Les répétitions ont lieu chaque mercredi (sauf exceptions), de 19h45 à 22h00, dans la crypte de l'église du Saint Esprit au 7 rue Cannebière, Paris 12^e. La ponctualité est la politesse de chaque choriste envers les autres choristes.
5. Maîtriser les techniques du chant n'est pas une obligation au sein de notre chorale mais être capable de chanter juste et d'avoir le sens du rythme l'est.
6. Chanter est un moyen de s'évader ! La bonne humeur et le respect d'autrui sont de la responsabilité de tous. Tout manquement à ce dernier aura pour effet un renvoi immédiat de la chorale.
7. Chaque pupitre a un chef, désigné par le chef de chœur. Le chef de chœur et les chefs de pupitre ont toute latitude pour corriger de façon individuelle ou collective des erreurs constatées lors de l'apprentissage d'un chant. Le chef de chœur est la seule personne habilitée à corriger in fine les éventuelles erreurs de chaque pupitre.
8. La chorale est composée de 4 pupitres (Soprane, Alto, Ténor et Basse). Le chef de chœur est seul décisionnaire du choix du répertoire, des arrangements musicaux, de la désignation de choriste(s) pour interpréter une 5^e voix (ou « soliste ») ou changer de pupitre afin d'assurer l'équilibre des voix, ainsi que de la participation de percussions pour un chant donné.
9. Pour toute demande liée à la vie de la chorale (accès informatique, chants, paroles, etc.), une adresse mail de référence par pupitre vous sera communiquée peu après votre inscription.
10. Afin de tirer le maximum de bénéfice des répétitions et par respect pour l'ensemble des choristes et du chef de chœur, un minimum de calme et de concentration est demandé, que votre pupitre soit concerné par le travail en cours ou pas. La bonne humeur reste toutefois de mise.
11. L'apprentissage des chants hors répétition relève de votre responsabilité individuelle. Il permet de consacrer l'essentiel du temps des répétitions au travail collectif et à la mise en place des chants. Les répétitions du mercredi ne feront pas l'objet d'apprentissage individuel ou de cours de chant.
12. Des outils pédagogiques sont accessibles sur le site interne: www.arlequinsgospel.com via un mot de passe, par pupitre, communiqué par email après l'inscription.
13. La participation à un concert nécessite votre présence régulière aux répétitions, et tout particulièrement aux répétitions générales qui le précèdent.
14. Votre participation à un concert n'est pas une obligation si vous ne vous sentez pas prêt(e). De même, le chef de chœur peut décider de votre participation au concert ou non en fonction de votre présence régulière aux répétitions, de votre connaissance des partitions ou de votre justesse vocale, ainsi que de la conformité de votre tenue avant la représentation en public (voir article 15 ci-après).
15. Le dress-code concert obligatoire : tunique de couleur rouge pour le haut et pantalon noir pour le bas (propres et repassés), chaussures noires. Le port d'un T-shirt col rond de **couleur unie** est préconisé sous la tunique. Les bouteilles d'eau ne sont pas autorisées durant le concert. Seule une gourde en matière plastique sans marque apparente l'est.
16. L'association met gratuitement à disposition de chaque nouvel adhérent une tunique de concert 2 à 3 mois avant le premier concert. Cette tunique est mise à disposition en échange d'une caution dont le montant est validé en assemblée générale (20 euros pour la saison 2017-2018). Cette caution versée par chèque ou en espèces est encaissée. Lorsque le choriste quitte la chorale, le montant de la caution lui est alors reversé, sous réserve que la tunique soit propre et réutilisable.
17. Si vous ne pouvez pas assister à une répétition ou à un concert, nous vous remercions d'avoir la gentillesse de bien vouloir prévenir votre chef de pupitre par téléphone, email ou SMS.

18. Les partitions sont envoyées par email. A vous d'imprimer votre copie. La mise à disposition de photocopies de partitions par la chorale restera exceptionnelle.
19. Nous vous remercions de respecter le lieu mis à notre disposition par la paroisse (éteindre votre téléphone portable durant les phases de répétition, remettre les salles en ordre avant le départ, évacuer vos déchets éventuels, ne pas oublier vos partitions et/ou affaires personnelles). La chorale Arlequin's Gospel se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels en répétition comme en concert.
20. Vous acceptez que votre image soit utilisée sur le site Internet de la chorale, sur sa page Facebook® (photos prises lors de toute activité et évènement liés à la vie de la chorale) et sur le trombinoscope destiné aux choristes. Les éléments d'ordre personnel demandés sur le formulaire d'adhésion ne sont utilisés que par les membres du bureau de l'association et ne seront communiqués à aucun tiers.
21. Vous acceptez que les enregistrements vocaux/vidéos effectués en votre présence et/ou avec votre participation lors d'une répétition ou en concert soient utilisés sur Internet, YouTube®, Facebook®, le site internet www.arlequinsgospel.com ou sur tout support CD/DVD émis par Arlequin's Gospel lors de la saison en cours ou des saisons futures, et ce libre de tout droit.

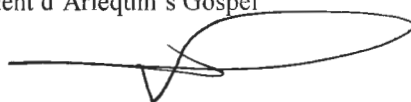
Cette charte a été lue et approuvée par les adhérents présents lors de l'assemblée générale du mercredi 18 octobre 2017. Elle prend effet, avec effet rétroactif, à la date du 1^{er} septembre 2017, date de début de la 8^e saison d'Arlequin's gospel.

A Paris, le 18 octobre 2017

Noëlle VIALA
Chef de chœur d'Arlequin's Gospel



Patrick NARAT
Président d'Arlequin's Gospel



Catherine NICLAUSSE
Vice-présidente d'Arlequin's Gospel



Audrey THÉMIAU
Secrétaire d'Arlequin's Gospel

